

# L'ÉCLAIR

JOURNAL CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAISANT A LYON LE SAMEDI

**ABONNEMENTS :**

Rhône et départements limitrophes. . . . . 1 an, 6 fr. — 6 mois, 3 fr. 50  
Autres départements. . . . . 1 an, 7 fr. — 6 mois, 4 fr. »  
Étranger . . . . . le port en sus.  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

Rue Mulet, 8, à l'entresol

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Il sera donné un compte rendu des ouvrages envoyés.

**Les ANNONCES sont reçues aux bureaux du Journal**

TOUS LES JOURS DE 2 A 4 HEURES, LES DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS

Vente en gros : Rue Mulet 8.

**SOMMAIRE :** LA QUESTION DES TISSEURS, Z. — POURSUIVEZ DONC! Pierre Marcel. — ÉTUDES SOCIALES, X. — A TRAVERS LA SEMAINE. — M. DE MUN A FRIBOURG. — AUX JEUNES GENS DES CERCLES CATHOLIQUES, Augustin Remy. — PETITS ÉCHOS LYONNAIS, Saint-Aubin. — CONGRÈS CATHOLIQUE DE LILLE. — BIBLIOGRAPHIE. — MARCHÉS, Thur. Lep. — TRIBUNE OUVRIÈRE, — CAUSERIE LITTÉRAIRE, Joseph Véry.

LA

## QUESTION DES TISSEURS

Nous n'avons point encore entretenu nos lecteurs de la crise que traverse en ce moment la fabrique lyonnaise, et cela parce que nous ne pouvions guère nous prononcer sur un conflit où tant d'intérêts, tous respectables, sont en jeu. Mais cette crise est arrivée à une période aiguë et nous ne pouvons plus nous dispenser d'en dire un mot. Rappelons-en brièvement l'origine.

Au cours de cet été, les tisseurs qu'une baisse continue des salaires avait réduits à une situation difficile, demandèrent aux fabricants une entente commune pour relever, dans la mesure du possible, le niveau des prix de façon.

Cette proposition était parfaitement raisonnable en elle-même. Elle eut le malheur, sous l'inspiration venue d'un groupe de meneurs, de revêtir à plusieurs endroits un caractère plus que comminatoire. Des magasins furent envahis et des fabricants se virent mettre le poing sous la gorge. On se souvient assez des scènes regrettables qui se passèrent à ce moment devant un magasin de la place Tholozan. Ces manifestations nuisirent à la cause ouvrière plus qu'on ne le saurait dire. Et cependant, combien parmi les manifestants n'étaient pas même des ouvriers en soie!

Néanmoins, un accord se fit à peu près entre fabricants et ouvrière réunis en commission mixte, et des prix furent fixés, prix que les ouvriers toutefois ne s'engagèrent pas à maintenir et qu'ils déclarèrent n'être qu'un *minimum*.

Ce travail, comme tout travail fait hâtivement et, disons le mot, consenti par plusieurs patrons sous la pression de la peur, était rempli d'imperfections et, sous certains rapports, établissait de véritables impossibilités.

Les fabricants demandèrent que, dans chaque catégorie de l'industrie soyeuse, une délégation de trois patrons et une de trois ouvriers reprissent le travail de la commission mixte pour lui donner une base plus solide et en quelque sorte officielle. Cette demande était pleine de bon sens, et beaucoup d'ouvriers le pensèrent ainsi. Dans le groupe des *unis* et des *armures*, on se mit à l'œuvre. Cela ne faisait point le compte des meneurs. Forts de l'importance qu'ils tiraient de leur titre de membre de la Chambre syndicale ouvrière, ils firent rompre toute négociation et s'attachèrent à persuader aux ouvriers que les patrons ne cherchaient qu'à violer leurs engagements. Les négociations furent donc rompues et les patrons de l'article *unis* et *armures*, continuant seuls la tâche commencée avec les ouvriers, firent paraître un tarif, qu'ils déclarèrent seul acceptable. Le Syndicat ouvrier répondit par une mise en demeure aux plieurs de ne plier que les pièces portant le visa de la Chambre syndicale, con-

statant qu'elles avaient été données aux prix fixés par la commission mixte. Les plieurs n'ayant pas assez mis d'empressement à obéir, la Chambre syndicale déclara tous les plisages fermés, ce qui équivalait à la cessation complète du travail. Des délégués installés chez les plieurs furent chargés de faire respecter cette consigne.

Cependant, nous constatons que la Chambre syndicale, par cet autoritarisme plus ou moins régulier, provoque contre elle un vif mouvement de réaction. Comment tout cela finira-t-il? C'est ce qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer.

Le fabricant estime qu'il ne peut donner de l'ouvrage qu'à des prix en rapport avec les nécessités de l'industrie et du commerce, à des prix qui lui permettent de lutter contre la concurrence étrangère. L'ouvrier demande que son salaire soit proportionné aux nécessités de son existence. On le voit, le problème est difficile à résoudre.

Nous croyons que les fabricants ont consenti sans difficulté à remonter les prix de tous les articles sur lesquels les prix pouvaient être remontés. Pour le surplus, les exigences ouvrières forceront le travail d'émigrer à la campagne. Au reste, quand il s'agit d'articles ne rapportant guère, l'ouvrier préfère les abandonner, sans se rendre compte que ces articles qui sont les plus courants sont toujours une ressource pour les mauvais moments.

Nous croyons aussi que les bons ouvriers, et ils sont nombreux, viendraient facilement à l'accord, s'ils n'étaient terrorisés par les meneurs qui gagnent à ce jeu-là leur 5 ou 6 francs par jour, ne s'inquiétant guère si leurs camarades meurent de faim.

En résumé, il arrivera que l'industrie de la soie ne gardera plus à Lyon, si l'on persiste dans cette voie, qu'un petit nombre de représentants pour l'article riche que Lyon est encore seul à faire. Un grand nombre d'ouvriers devront regagner la campagne ou se livrer à d'autres travaux.

Pendant longtemps, les villes se sont peuplées au dépens des campagnes. La nécessité rendra aux campagnes le trop plein des villes et ce sera un bienfait.

Mais, hélas! ce bienfait, nous le craignons, ne se produira qu'au prix des plus douloureux sacrifices. Z.

## Poursuivez donc!

A Monsieur le Ministre de l'intérieur,  
Monsieur le Ministre,

Dans une note communiquée à tous les préfets et reproduite par tous les journaux républicains de France, huit jours avant le scrutin de ballottage, vous disiez :

« Il n'y a aucune opération militaire au Tonkin. Il n'est pas question d'y envoyer des renforts. Démentez toutes les fausses nouvelles de ce genre. Vous avez le droit et le devoir de mettre les populations en garde contre ces manœuvres coupables. »

Et Messieurs les préfets, et Messieurs les journalistes républicains, par vos ordres sans doute, par voie d'affiches et d'articles, à son de trompe et de tambour, n'annonçaient rien moins que de faire jeter en prison les infâmes fauteurs de ces manœuvres criminelles.

Je m'attendais, en conséquence, comme

d'ailleurs la plupart de mes honorables collègues, à subir les rigueurs de la justice et à goûter du pain noir de la cellule des prisonniers, et je suis tout à fait surpris de me trouver encore tranquillement dans ma chambre, rédigeant un article où j'ose même récidiver et affirmer de nouveau que de nombreux renforts sont partis, partent et partiront encore à destination du Tonkin.

Comment cela se fait-il donc? Tous nous avons été coupables de ce grand mensonge, tous nous avons été désignés pour la prison, l'amende et le reste, et tous nous sommes libres.

Cette situation m'inquiète, et je viens, en conséquence, supplier humblement M. le ministre de l'intérieur de ne plus retenir le bras de la justice.

Et c'est dans l'intérêt même de M. Allain-Targé, dans l'intérêt de tous ses collègues, dans l'intérêt de tous les députés républicains que je parle ici.

Et en effet, que dira-t-on, s'il n'agit pas? On dira : les journaux conservateurs avaient raison ; la manœuvre coupable, c'est M. Allain-Targé qui l'a faite ; le mensonge, ce n'est pas le parti conservateur qui l'a commis ; le gouvernement a agi sans loyauté. Pendant qu'on se battait au Tonkin, M. Allain-Targé disait que la paix y régnait. Pendant qu'on prélevait quatre-vingts soldats sur chaque régiment, M. Allain-Targé disait qu'on ne prélevait rien. Pendant qu'on faisait embarquer près de 4.000 hommes, M. Allain-Targé affirmait qu'on embarquait personne. Pendant que M. Allain-Targé soutenait qu'il n'était pas question d'envoyer des renforts, on préparait, outre ce premier envoi de 4.000 hommes, un second envoi de 3.000 autres. Le pays a été trompé. Les députés républicains sont les députés du mensonge.

Ces chiffres ont été donnés par une foule de journaux. Le Français les donnait encore mercredi passé, pour n'en citer qu'un. Comment se fait-il qu'on n'ait poursuivi personne?

Voilà tout ce que le monde dit, ce que tout le monde se demande.

Il y va de l'honorabilité de M. Allain-Targé, il y va de l'honorabilité du parti républicain.

Si ces nouvelles sont fausses, pourquoi la justice n'a-t-elle pas agi?

C'est votre honneur, c'est votre avenir, c'est votre réputation de franchise et de loyauté qu'on met en jeu, Monsieur le ministre, songez-y!

Songez à ce que l'histoire dira de tels procédés!

Poursuivez donc! PIERRE MARCEL.

## Études sociales

Nous commençons aujourd'hui une série de lettres qu'un ami dévoué de notre œuvre veut bien nous adresser et qui toutes traiteront surtout les questions d'actualité.

Monsieur le rédacteur,

Maintenant que la fièvre électorale est passée, permettez à un lecteur assidu de l'Éclair, de vous soumettre quelques réflexions; elles ne sont pas consolantes, mais elles ont la prétention d'être vraies et pratiques.

Grâce aux fautes nombreuses des gens au pouvoir, les Conservateurs de toutes nuances ont pu se grouper; malgré la pression administrative, ils ont rallié 3.500.000 suffrages sur 7.500.000 votants, et envoyé à la Chambre plus de 200 députés. Ils se félicitent de leur

succès et de fait, il convient d'applaudir au développement de leurs candidats ainsi qu'aux efforts de toutes sortes qu'ils ont su faire. Ils considèrent comme probable l'impossibilité de gouverner avec une Chambre divisée en trois; ils présument que prochainement de nouvelles élections seront nécessaires, et qu'alors de nouveaux électeurs désabusés, venant augmenter le chiffre de 3.500.000 suffrages, permettront d'avoir une assemblée dont la majorité sera conservatrice.

Cette perspective plaît à beaucoup, parce qu'ils y voient le moyen de changer le gouvernement; ils se souviennent des torts qu'ont eus en France les diverses républiques, et ils se rappellent aussi que notre nation doit son existence historique à une longue suite de rois. Mais si laissant le domaine des espérances et des joies anticipées, nous jetons sur notre passé immédiat un regard impartial, les espérances sont bien près de s'évanouir, et ces joies ne sont pas loin d'être des tristesses.

En effet, depuis un siècle que se passe-t-il dans notre bien-aimé pays. Les partis se succèdent au pouvoir sans qu'aucun puisse y demeurer. Tous ont un programme d'opposition, aucun n'a un programme de gouvernement. Ils sont, par conséquent, très forts pour attaquer, impuissants à se défendre, capables d'arriver, incapables de se maintenir longtemps. Les constitutions sont remplacées par d'autres constitutions; nous en sommes, dit-on, à la vingt-deuxième. Les étiquettes de gouvernement changent sans cesse, et sous toutes ces étiquettes successivement démodées, empire militaire, autoritaire ou libéral, monarchies blanche ou tricolore, républiques avec ou sans républicains, le pays n'a pas la paix et n'aspire qu'à une chose, c'est à changer encore l'étiquette, ce qu'il fait au bout d'un nombre d'années qui n'a pas dépassé dix-huit.

En face de ces transformations étranges, les citoyens qui n'ont pas de croyances religieuses très fortement enracinées, se prennent à ne plus croire ni à la liberté ni au droit, et pour la masse, le gouvernement n'a que deux formes possibles, Césarisme ou anarchie, dictature d'en haut ou dictature d'en bas; la nation oscille entre ces deux extrêmes.

Cet état de la France que révèle l'histoire des cent dernières années est un état morbide qu'il faut absolument guérir sous peine de mort; s'il ne se guérit pas, il importe peu de changer l'étiquette gouvernementale.

Eh bien, supposons que les espérances des conservateurs se réalisent et qu'ils envoient bientôt à la Chambre une forte majorité de représentants, ces représentants sauront-ils les remèdes à apporter à notre état social? S'ils ne les savent pas, à quoi nous servira le pouvoir qu'ils auront de les formuler? S'ils les formulent, trouveront-ils dans le public une opinion suffisamment préparée pour rendre possible l'application de ces remèdes? Quels terribles points d'interrogation!

En résumé, la constatation de la maladie sociale est certaine, si on ne lui trouve pas de remèdes, la France périera; depuis un siècle aucun pouvoir ne les a trouvés. Comment sera-t-on plus heureux?

On peut sans crainte d'être téméraire, affirmer que la maladie cessera par le retour aux principes et aux règles qui ont toujours dirigé et qui dirigent encore les peuples prospères, principes et règles nécessaires, quelque soit la forme de gouvernement.

« S'il existe des lois pour la société des abeilles et celle des fourmis, a dit de Bonald, il doit en exister pour celle des hommes qui est plus haute et plus parfaite. » Ces lois ne sauraient ni s'inventer ni varier suivant les pays et les époques; et on doit les reconnaître à ce signe, c'est qu'elles enfantent toujours la paix. Donc point d'idées préconçues, point de préjugés, cherchons les exemples de paix. Il ne s'agit pas de se retirer, comme Rousseau dans son cabinet, pour y discuter théoriquement et a priori sur les constitutions des peuples; il s'agit de parcourir le monde, de rechercher

les documents anciens, d'observer, de recueillir les faits qui, groupés et coordonnés, devront livrer le secret des sociétés humaines et des lois qu'elles ne peuvent enfreindre sans tomber en décadence et périr. Sur ce terrain solide et large de l'observation des faits sociaux, il semble que tous les hommes de bonne volonté peuvent se réunir; à une époque troublée et divisée comme la nôtre, dans un pays où les traditions menacent de disparaître, il offre des avantages tout à fait spéciaux.

Au commencement de ce siècle, un homme d'État anglais, Edmond Burke nous adressait ces sages conseils: « Vous vouliez corriger les abus de votre gouvernement, mais pourquoi faire du nouveau? Que ne vous rattachiez-vous à vos anciennes traditions? Que ne vous borniez-vous à reprendre vos anciennes franchises? Ou, s'il vous était impossible de retrouver la physionomie effacée de la constitution de vos pères, que ne jetiez-vous les regards de notre côté? Là, vous auriez retrouvé l'ancienne loi commune de l'Europe. »

Ces conseils étaient bons à suivre, ils le sont encore; il nous faut rechercher, observer les faits sociaux, et pour les personnes qui trouvent cette recherche impossible ou trop difficile, il faut faire connaître les recherches opérées, vulgariser les observations recueillies, afin de créer un large courant d'idées basées sur l'expérience et non point sur des théories abstraites et préconçues. Le jour où les Français consentiront à se laisser diriger par l'expérience et à se méfier de leur imagination, la France ne sera pas loin de se relever. La presse qui a causé tant de mal en provoquant les utopies et les chimères, doit être un puissant auxiliaire de réformes en répandant largement, dans le public, la connaissance des exemples vivants et palpables que les sociétés prospères offrent à notre imitation. X.

## A TRAVERS LA SEMAINE

**Crise ouvrière.** — Les fourneaux économiques de la presse qui, déjà l'année dernière, ont rendu de grands services à la classe ouvrière, vont recommencer au mois de novembre une distribution aussi abondante. M. le général Davout a bien voulu donner à cette œuvre toute son attention et le concours le plus actif. Grâce à son initiative, l'armée tout entière apporte son contingent aux ressources qui restaient de l'année dernière. Les officiers, s'inspirant des sentiments de M. le général, contribuent par leurs souscriptions à tenir le fourneau de la rue des Tables-Claudiennes; les soldats eux-mêmes alimenteront nos cuisines de l'excédant de leur ordinaire.

Honneur, abnégation, dévouement ont toujours été les grandes vertus de nos soldats français. L'armée de Lyon, fidèle à ses traditions, est heureuse de répondre ainsi aux désirs exprimés par son chef.

**Lyon li meilleur.** — La ville de Lyon a été admirablement représentée à l'exposition d'Anvers. L'Officiel a publié dernièrement les nombreuses récompenses accordées aux exposants lyonnais. Ces distinctions prouvent que notre ville, malgré les terribles épreuves que nous traversons, a su maintenir sa suprématie artistique et industrielle.

**Réunion à la salle de la Perle.** — Jeudi soir, avait lieu à la Croix-Rousse une réunion organisée par quelques ouvriers indé-

pendants de la Chambre syndicale. Malgré un ordre du jour très précis cette réunion n'a pu aboutir, quelques membres syndiqués ayant cherché à provoquer une discussion en dehors du but réel.

Ce désir de s'affranchir des mesures arbitraires du syndicat sont d'un bon augure, et nous espérons que de la grande réunion qui doit se tenir ce soir aux Folies-Bergère il sortira des idées précises et pratiques.

**Un grand Français.** — Le Congrès vétérinaire a tenu cette semaine sa quatrième séance, sous la présidence de M. Pasteur. A l'arrivée de celui-ci, toute l'assistance s'est levée et a fait une ovation au maître. M. Pasteur a fait connaître les résultats des expériences dont il a donné connaissance à la séance de l'Académie des sciences, lundi dernier: le traitement curatif de la rage est trouvé.

Ce bienfait vaudra à l'illustre savant la reconnaissance de l'humanité.

**Un comble.** — Lyon-Républicain appelle le résultat du scrutin pour les élections législatives une victoire qui constitue un recul pour la République. Cet euphémisme n'est-il pas suave? Une victoire qui constitue un recul! Nous souhaitons à la République beaucoup de victoires dans ce cas.

**Les députés du mensonge** osent parler de manœuvres cléricales et annoncent, en conséquence, que « certaines élections de droite seront contestées très sérieusement et qu'on en réclamera l'annulation, à raison de manœuvres cléricales ou autres qui auront pu les vicier. » Et pas une élection républicaine! O hommes d'insigne mauvaise foi, vos mensonges vont retomber en fin de compte sur vous, et de prochaines élections vous montreront mieux encore que le peuple se souvient.

**Leur logique.** — Très amusant toujours les journaux républicains et naïfs?

Le Lyon-Républicain du 27 octobre, après un éloge très mérité de M. Léon Say, nous dit que si ce même M. Léon Say se portait candidat à la présidence de la République ce serait un homme fini! Voici comment et voici pourquoi: « S'il se prêtait à cette manœuvre, il est évident qu'il se diminuerait considérablement, qu'il s'exposerait aux accusations peu honorables qui ont assailli M. de Mac-Mahon, le jour où le maréchal a laissé poser son nom contre celui de M. Thiers. »

Comment donc M. Léon Say « qui est assurément, par ses talents, très digne d'occuper le poste de président de la République » (c'est le Lyon-Républicain qui le dit), en deviendrait-il subitement indigne parce qu'il serait porté par les conservateurs! Mystère.

Mais l'aveu le meilleur à recueillir c'est le second: M. Léon Say s'exposerait aux accusations peu honorables, etc.

Ainsi donc, messieurs les rouges, quand un homme de talent se présente pour diriger les affaires de la France, tout honorable, tout digne qu'il en soit, s'il ne partage pas absolument toutes vos idées, vous l'accablez d'accusations peu honorables, pour l'évincer!

C'est un procédé bien peu intelligent mais sur tout peu honorable!

**Sagesse.** — Le peuple suisse doit être appelé à donner dans ses divers comices, par oui ou par non, son adhésion à un projet de loi fédéral tendant à frapper d'impôt les alcools, et aussi à limiter le nombre des cabarets, et enfin à commencer à faire de nombreuses victimes.

Plus intelligent que le peuple français, le peuple suisse a voté à une forte majorité, le projet de loi. Il a compris quelle pouvait être pour une nation la cause de sa décadence, et il veut en arrêter le mal dans ses commencements.

**Nécrologie.** — M. Édouard de la Bassetière, député sortant de la Vendée, réélu le 4 octobre dernier, vient de succomber aux suites d'une maladie dont il était atteint depuis plusieurs années. M. de la Bassetière appartenait au parti royaliste. Entré pour la première fois dans le Parlement le 8 février 1871, il fut réélu sans interruption au 20 février 1876, au 21 août 1881 et enfin au 4 octobre dernier.

M. Édouard de la Bassetière était dans sa soixantième année.

**Journaux étrangers.** — On lit dans la Gazette de Cologne: « On peut bien dire que la République est la tunique de Nessus dans laquelle le peuple français, nouvel Hercule, brûle tout vivant, il faut même, en vérité, une force herculéenne de résistance, pour qu'un peuple supporte, depuis quinze ans, une pareille épreuve, sans parler d'aventures comme celles de l'Indo-Chine. »

**Communication.** — Faculté catholique libre de Droit de Lyon, place Saint-Michel, 4 bis.

La rentrée est fixée au mercredi 4 novembre, les cours commenceront ce même jour mercredi 4, à 8 heures du matin.

Les inscriptions pourront être prises jusqu'au 4 novembre inclusivement.

Les engagés conditionnels d'un an, libérés à cette époque, et les bacheliers reçus à la session de novembre, seront admis à prendre l'inscription après leur libération ou leur réception; un délai de huit jours leur est accordé à cet effet, après leur libération ou leur réception.

**Nominations dans le clergé.** — Par décision de Son Eminence le Cardinal-Archevêque:

M. Chausson, vicaire à Ainay, a été nommé curé de Chaponost.

M. Baudrand, ancien aumônier, a été nommé aumônier des sœurs de la Sainte-Famille à Liègues.

M. Monnier, directeur aux Minimes, a été nommé vicaire à Ainay.

M. Vernay, curé de la Chambois, a été nommé curé d'Unias.

M. Rivoire, du séminaire universitaire, a été nommé vicaire à Valbenoite.

## M. de Mun à Fribourg

M. de Mun a prononcé la semaine dernière devant une nombreuse assemblée de catholiques fribourgeois un important discours sur la question sociale. La longueur de ce discours ne nous permettant pas de le reproduire en entier, nous reproduisons seulement une partie de l'analyse qui nous donne la Liberté de Fribourg.

Après quelques mots d'introduction M. de Mun entre dans le vif de sa thèse.

Il n'y a sans doute personne, même dans l'oasis de Fribourg, qui ne connaisse les terribles menaces qui, d'un bout à l'autre de l'Europe, font trembler la société, les tempêtes qui se déchaînent, les conseils dangereux qui viennent allumer les passions dont le feu se tourne contre ceux qui les ont déchaînés.

Après avoir été frappé de ces menaces, une ques-

tion s'est posée à nos esprits. C'est celle-ci. Oui le danger existe. Les uns affectent de ne pas le voir, mais nous le représentons comme un épouvantail chimérique. Les autres se flattent que ces passions seront réduites par la force, et qu'il suffira de lui opposer une résistance brutale. D'autres enfin simulent l'indifférence et plongés dans la mollesse, se disent: Cela durera bien autant que nous.

Nous catholiques, nous avons d'autres devoirs: d'interroger notre conscience et le bruit de ces tempêtes, d'écarter les clameurs de ces passions si bruyantes, et de voir si ce sont les simples effets de colères passagères. Il faut que nous osions le dire: c'est que si ces menaces sont si grandes, ces agitations si menaçantes, c'est qu'il y a derrière elles de réelles souffrances. Ce n'est pas assez de ne voir qu'un épouvantail, de compter sur la force, ou de s'endormir dans l'indifférence.

Nous avons vu le danger social éclairé par les lucurs de l'incendie de Paris. Je l'affirme, ce n'est pas là une colère qui passe. Ici M. de Mun rappelle en termes heureux l'éloquent discours prononcé à Sainte-Clotilde par Mgr Mermillod peu d'années avant l'explosion de la Commune. Des hommes de cœur, en tête desquels je suis heureux de compter votre éminent évêque, nous ont dit que pour que nos conseils soient écoutés du peuple, il faut aller à lui. Il y a des souffrances populaires, légitimes, réelles, devant lesquelles il ne suffit pas de fermer les yeux, mais auxquelles il faut porter remède. Il faut le retour aux principes tutélaires de l'Église qui firent jadis les nations calmes et prospères et qui peuvent seules leur rendre la paix que la révolution leur a enlevée.

En arrivant à Fribourg, M. de Mun s'est empressé d'aller visiter l'église de Saint-Nicolas, d'entendre l'orgue incomparable de Mooser. En écoutant ses sons magnifiques, il s'est rappelé cette superbe description de Louis Veuillot, qui, imitant un conte d'Hoffmann, se demandait si Mooser n'aurait pas « mis dans son orgue toutes les âmes de sa famille depuis quatre générations, car je ne sais combien d'âmes y trahent, combien de voix s'y font entendre, les uns y chérissent, comme un groupe de pontentins, les autres y passent au fond d'un bois répétant des hymnes dont la tempête emporte la parole, les autres, si près qu'on croit distinguer la parole et les soupirs. »

Me laissant aller à mes impressions, il me semblait que la voix qui sortait de l'orgue était la voix qui s'élevait du sein du peuple, qui se traduit tantôt en cris menaçants au sein des tempêtes, tantôt s'exhale en plaintes comprimées, et tantôt vient parler doucement comme la voix de l'enfant qui raconte ses plaintes à l'oreille de sa mère et lui demande de les apaiser.

Tout ce que dit l'orateur peut ne pas s'appliquer à l'oasis de Fribourg; mais vous appartenez à la nation helvétique, et c'est votre honneur, ajoutez-le, d'avoir été les premiers en Europe à appliquer au régime du travail une législation qu'aucun autre peuple n'a devancé.

Frappés des maux dont ils étaient témoins, M. de Mun et ses amis ont commencé par mettre les classes dirigeantes en contact avec les ouvriers dans les cercles catholiques. Le grand résultat obtenu par ces cercles, c'est d'avoir abattu le mur élevé par les haïnes entre les différentes classes, entre ceux qui possèdent et ceux qui n'ont rien. Le contact entre les membres et les directeurs des cercles a montré que les ouvriers ne sont pas nécessairement des ennemis des classes supérieures, mais des hommes qui ont des besoins, des aspirations, des souffrances, des hommes qui ont droit à la protection et, disons le mot, à la justice.

L'éloquent conférencier insiste sur ce devoir de la justice. Il n'y a personne qui, en se sentant de la souffrance des classes ouvrières, ne se soit demandé: De quoi se plaignent-ils et de quoi souffrent-ils?

Comme l'âme dont parlait le Dante, qui errait inquiète, à qui il demanda en lui mettant la main sur le cœur: Que cherches-tu? et qui répondit: Je cherche la paix; de même, si un de nous pouvait mettre la main sur le cœur de l'ouvrier, celui-ci lui dirait aussi: Je cherche la paix. Par des aspirations dont je ne me rends peut-être pas bien compte, je soupire après un état de choses que nos pères ont connu jadis et que nous n'avons plus; après des institutions qui ont donné, pendant des siècles, aux ouvriers la sécurité du len-

## CAUSERIE LITTÉRAIRE

M. TAINÉ HISTORIEN

(Suite.)

Mais, que valent ces plaintes des vaincus? M. Brunetière s'en défie. Il semble croire que ces récriminations de la faiblesse contre la force brutale ont une autre cause: l'incapacité et le désir de la dissimuler. L'insinuation va loin et mérite d'être discutée aussi complètement que possible.

M. Taine, suivant la juste observation de la critique, par ses études sur la Révolution française, a déçu bien des espérances, trompé bien des cœurs. Son troisième volume surtout, la Conquête Jacobine, a été la condamnation si absolue de cette longue orgie sanglante où la débauche et le déchaînement des plus vils et des plus sauvages instincts se parent des noms de Liberté, Fraternité, Égalité, que les Jacobins d'aujourd'hui, les radicaux de gouvernement et autres, ne peuvent lui pardonner cette écrasante révélation. Ils voudraient bien nier l'authenticité ou la valeur des témoignages, récuser les témoins qui ont eu le courage de jeter un regard sur cette large tache de sang, qui des côtes de

Bretagne à la mer de Provence, des Pyrénées aux provinces de Flandre, s'étendait toujours. Mais comment nier?

M. Taine, prévoyant cette critique, a cité, pour l'ensemble des faits, les rapports de police, les jugements des tribunaux révolutionnaires, les aveux et lettres confidentielles des pro-consuls, des envoyés extraordinaires de la Convention, des délégués des clubs de Paris: gens qui n'avaient certes aucun intérêt à rechercher sur leurs cruautés. Ainsi, Carrier est la source principale de l'histoire pour les noyades de Nantes. Collot d'Herbois, le cul-de-jatte Couthon nous racontent avec désinvolture la part qu'ils ont prise à la ruine et aux massacres de Lyon. Partout les criminels déposent eux-mêmes; M. Taine se borne à transcrire ou à résumer leurs dépositions. Mais, si personne ne conteste et personne n'en a contesté l'authenticité, il en résulte nécessairement que la révolution et les révolutionnaires depuis Robespierre, Marat, Danton, Saint-Just, jusqu'à Guadet, Vergniaud et autres girondins, sont bien et définitivement jugés.

En effet, l'historien a compté toutes les plaintes des vaincus et en tenir un compte équitable devant l'impartiale postérité, les aveux quelquefois timides et le plus souvent éhontés des vainqueurs. Aussi, en admettant volontiers, avec M. Brunetière, que Benzeval, Bouillé, impuissants à tenir tête au flot populaire, aient cherché à colorer, de prétextes plus ou moins plausibles, leurs insuccès dus à de mauvaises mesures, nous voudrions savoir dans quelle limite ce besoin, si naturel d'avoir raison même et surtout en ayant tort, infirme l'autorité des témoins. L'éminent

critique aurait pu s'apercevoir que la solution de ce problème n'a pas échappé à M. Taine. L'historien ne les cite, sans discussion ou sans appuyer leur témoignage, que lorsque le susceptible amour-propre de MM. Bouillé et de Benzeval n'est pas en jeu.

III

Mais ce sont là vétilles, a y bien réfléchi, dans une œuvre si pleine, si féconde en résultats nouveaux et définitifs. Aussi, nous nous hâtons d'abandonner ce terrain de discussions pointilleuses pour dire un mot d'une question qui résume toutes les autres: l'impartialité de M. Taine.

Nous avons vu que l'historien avait embrassé dans une investigation étendue, complète et rigoureuse une science scientifique, tous les documents qui ont trait à la Révolution française. Mais à quel point de vue a-t-il étudié ces documents? M. Brunetière nous le dit: avec ingénuité et sincérité.

Nous en avons une preuve irrécusable dans son œuvre elle-même. Lorsque M. Taine écrivit ses Origines de la France contemporaine, tout pénétré des abus du passé, indigné contre ces quatre ou cinq mille frelons qui à Versailles, sans travailler, mangeaient le miel de la France, il peignit en traits ineffaçables cette société décrépite, délabrée, usée jusqu'à la corde, et prête à enfanter la France nouvelle. L'historien s'éprenait alors pour 1789 d'un bel et naïf amour. Mais aux prises avec la réalité historique, en contact avec les députés qui firent la fameuse déclaration des droits de l'homme, M. Taine sentit bientôt

le vide de leurs théories, leur ignorance profonde des lois sociales. Chaque pas fait plus avant dans la vie intime de cette assemblée lui montra que tout n'y était que chimères. Il entrevit bientôt devant eux l'abîme où ils poussaient la France les uns consciemment, les autres par étourderie, et il voulut savoir pourquoi. Alors, le premier il montra dans les principes de 1789, le germe véritable dont la Terreur, quatre ans plus tard, fut le fruit. Il eut le courage de marquer pour toujours l'étroite union des Girondins et des Jacobins pour la ruine de la France. C'est-à-dire qu'en des temps troublés, les violents mènent toujours les faibles et que le rôle des modérés est de faire, par peur, plus de mal que les violents. Vergniaud nous en est une preuve; modéré, pour sauver sa tête il demanda la mort de Louis XVI; modéré, pour se défendre il se vanta d'avoir été l'instigateur de toutes les plus exécrables mesures révolutionnaires. Enfin, M. Taine a expliqué en un seul mot la Révolution française en disant, avec raison, qu'elle était: « Une translation de propriété. » Or tout cela est, à bien des égards, tout l'opposé des conclusions des origines de la France contemporaine. L'historien, éclairé par l'étude des faits, n'a pas craint de taire l'aveu implicite de ses premières erreurs, et de nous donner ainsi le meilleur gage de son impartialité.

JOSEPH VÉRY.

demain, la sécurité de la vieillesse, la sécurité de la famille.

Osons le dire. Les souffrances dont on se plaint, avec raison, sont nées du désordre social qui a supprimé la paix et la sécurité avec la justice. Qui est-ce qui a troublé la paix dont avait joui longtemps le peuple travailleur? Pourquoi ce peuple se plaint-il? Pourquoi profère-t-il des menaces? Pourquoi les pouvoirs publics se mettent-ils en garde contre ses menaces ou compriment-ils ses plaintes? Voilà la question fondamentale de notre temps. Il faut l'envisager en face et la résoudre.

M. de Mun montre la cause de cette situation dans un triple désordre. Depuis près d'un siècle, un triple fait s'est produit, fait dans l'ordre religieux, fait dans l'ordre social, fait dans l'ordre économique.

Le fait dans l'ordre religieux, c'est la négation de la loi divine dans ses rapports avec la loi civile; en un mot, c'est Jésus-Christ banni avec sa loi de la constitution et de la législation des peuples. Cela s'est fait comme conséquence des idées philosophiques qui ont amené la révolution et qui ont abouti à l'esprit de sécularisation qui envahit les pouvoirs modernes.

Le fait que M. de Mun dénonce, dans l'ordre social, c'est la destruction faite en un seul jour, d'un seul coup, de toute l'organisation sociale sur laquelle reposait l'ordre tout entier. On a détruit les corps organisés, rompu la solidarité, supprimé les rapports entre les grands et les petits, entre les forts et les faibles, et on n'a laissé que des individus isolés en présence d'un seul pouvoir, celui de l'Etat. Les liens qui unissent les hommes ont été brisés, l'intérêt personnel et particulier leur a été présenté comme le seul but de leurs efforts sous la tutelle d'un gendarme, qui est l'Etat.

Le fait nouveau qui s'est produit dans l'ordre économique, c'est le bouleversement des conditions du travail: la machine a pris la place de l'ouvrier, le mécanisme formidable a refoulé l'homme. Alors il a fallu à la machine la plus grande place pour se développer, le plus d'argent pour travailler, le plus de bras pour la servir et au meilleur marché. Il n'y a plus en face de la machine des hommes, mais seulement des utilités, a dit l'abbé Hitze. En face de la liberté sans frein de la concurrence, de l'entassement des capitaux, de la dépréciation du travail humain, l'ouvrier s'est trouvé désarmé par la suppression des organisations qui l'auraient protégé contre la machine.

N'est-ce pas là une transformation sociale profonde? L'ouvrier est devenu serviteur de la machine: ce n'est plus un homme ayant une âme, mais des forces. Peu importe, pourvu que la machine marche, ce que deviennent ces forces.

En présence du sort ainsi fait à l'ouvrier, il y a d'autres hommes à qui on dit: La religion n'a rien à faire dans le monde du travail; la loi divine n'a pas à intervenir dans les rapports de celui qui tient le capital avec celui qui travaille. Ainsi la loi humaine ne tient plus compte de la loi divine, ni de la loi humaine.

(La fin au prochain numéro).

## Aux Jeunes Gens DES CERCLES CATHOLIQUES

Lamentable! lamentable!

Oh! que je vous plains! Quelle angoisse me serre le cœur, en songeant à votre sort, pauvres jeunes gens! Jusqu'à présent, je ne me doutais de rien, mais j'ai tout appris. J'avais passé dans vos cercles, je vous avais vus, je vous avais cru libres, mais je reviens de mon erreur. J'ai lu le *Progrès*, et j'ai compris. Oh! que je vous plains!

Ainsi donc vous n'êtes « qu'une ramification de ces congrégations établies par les jésuites dans chaque commune de France, qui, sous le manteau de la piété, ont couvert tant de turpitudes, tant de crimes, et dont les membres influents ont été, sous les divers gouvernements de la France, l'âme de toutes les conspirations contre la liberté! »

Vous voyez bien!

Vous avez un morceau de soutane qui passe entre les pans de vos habits. Regardez bien. Vous ne vous en doutiez pas, ni moi non plus; mais cela est. Le *Progrès* l'a vu.

O honte!

Et c'est ce petit morceau de soutane, que vous n'avez pas vu, mais qui passe, qui est la cause de toutes vos turpitudes et de tous vos crimes. Car il ne faut pas vous faire illusion, et vous avez la conscience chargée de turpitudes et de crimes. C'est même pour cela, et pas pour autre chose, qu'ont été fondés les cercles catholiques.

Oh! que je vous plains!

Que je vous plains, misérables victimes d'une doctrine malsaine. Car l'Evangile, qu'est-ce donc sinon la plus malsaine des doctrines. Et a preuve c'est qu'il a été prêché par saint Augustin, par saint Bernard, par saint Thomas d'Aquin, par Bossuet, Fénelon, Massillon, Bourdaloue, Lacordaire, etc., etc.

Ah! quelle chance que le *Progrès* soit venu enfin éclairer nos gouvernants sur ces infâmes tripôts. Sans cela, la France était perdue.

Vous riez! mais c'est que c'est très sérieux mes bons amis, très sérieux.

Savez-vous bien que vous êtes, ni plus ni moins, menés par « les fougueux prélats de l'ultramontanisme », par ces démoniaques qui ont publié « des mandements violents et hypocrites », dans le but tout simple d'organiser

« la lutte contre la société et contre le progrès » (pas le journal).

Ignorez-vous donc que demain vos phalanges pressées « descendront dans la rue » le fusil chargé et la torche incendiaire du pétrole à la main?

Vous ignorez tout cela? mais c'est ridicule! Comment vous l'ignorez, vous qui avez tout machiné, et le *Progrès* qui ne veut que la paix, l'ordre et le calme, le *Progrès* le sait. Ce serait vraiment à croire qu'il a été mal informé!

En tout cas, je vais vous apprendre une chose que vous ne savez pas.

Au mois de mars dernier, 200 des vôtres ont été à Rome... « le gouvernement républicain a fermé les yeux sur cette excursion de fanatiques conspirateurs. »

Vous voyez donc premièrement quelle est la mansuétude du gouvernement sur vous: il a fermé les yeux.

Mais ce qui vous a échappé c'est le secondement.

Savez-vous ce qu'ils ont fait vos ingrats députés? Oh! les vilains, fi donc! Ils « ont pu, tout à leur aise, dans le palais du Vatican, préparer avec les madrés diplomates de la cour pontificale, la campagne électorale de France. » Hein!

Vous ne vous en doutiez pas, n'est-ce pas? Eh bien, voilà ce que vous avez fait. C'est là-bas, c'est au Vatican que vous avez préparé les listes conservatrices de toute la France, parce que le Pape connaît les noms de tous les catholiques français, et, du coup, il a choisi ceux qu'il savait les plus fanatiques, pour en faire des députés. Et puis, comme son pouvoir temporel est immense et qu'il jouit, en conséquence, d'un coffre-fort gigantesque il a fourni des sommes folles à vos délégués. Le *Progrès* dit bien que vos caisses recevaient « de larges subsides venus on ne sait d'où », mais il est clair comme le jour que c'est de là-bas qu'est venu le monceau d'or.

Vous l'avez vu le monceau d'or, n'est-ce pas? Non? Alors ce serait donc comme le morceau de soutane! Ah ça, mais, vous ne voyez donc rien!

Au fait, j'oubliais que vous passez votre temps à causer des « scandales du boulevard » et des « femmes du grand et du demi-monde en renom, » excepté quand survient un directeur, car alors « tout à coup le rire est étouffé; les conversations ont cessé. Et ces francs visages ont pris un aspect de jésuite souffrant. »

Diable! quels gendarmes que ces jeunes gens affiliés aux « ordres du baron de Mackau » et qui viennent vous troubler ainsi! Et comment se fait-il que vous les craigniez tant, puisque, de suite, ils se mettent au ton de votre conversation et dépouillent avec vous « la chronique scandaleuse des divers quartiers de la ville? »

Oh! que je vous plains! que je vous plains, pauvres « victimes des ambitions secrètes de quelques déclassés, de patrons autocrates, de fanatiques hallucinés, que je vous plains! sauf cependant pour la question pécuniaire, car il paraît qu'en temps de période électorale, vous êtes « largement rétribués par la caisse noire. »

Au fait, j'oubliais de vous demander combien vous avez été achetés à vos parents, lors de votre enrôlement dans les patronages, ces maisons préparatoires des cercles. Oh! ne me dites pas que vous y êtes venus pour rien, le *Progrès* vous répondrait: « Le plus souvent on l'achète (l'enfant des patronages) à ses parents. » Et dire que le but des directeurs de ces patronages, est d'« étouffer dans ces jeunes âmes l'esprit de la famille pour en faire des esclaves et des sectaires. »

Dieu! qu'ai-je fait! car il faut vous dire que j'ai été directeur d'un patronage, et cela avec les meilleures intentions du monde! Comme on peut être criminel sans s'en douter! Moi qui croyais faire le bien. Et dire que j'empoisonnais des enfants en croyant les aimer. Et dire que ces pauvres petites victimes m'aimaient, moi, leur bourreau! Aveuglement! Aveuglement!

Il paraît que les directeurs de patronages sont nommés par les « jésuites, qui ont toujours soin de rester dans la coulisse. » Je ne m'en étais jamais aperçu. Je vous demande donc pardon, pauvres victimes des cercles catholiques, de m'être tout à l'heure moqué de votre aveuglement, au sujet du petit morceau de soutane qui passe à travers les pans de vos habits, car il paraît que moi aussi j'ai un petit morceau de soutane, et je ne l'ai jamais vu! C'est étonnant comme nous sommes aveugles!

Ah! mais là, par exemple, j'apprends une bonne nouvelle et dont je ne me doutais pas: « La position d'un directeur de patronage à Paris et à Lyon est très enviable. C'est un honneur qui mène quelquefois à la fortune et classe toujours un homme dans la bonne société. »

Eh bien, mais ce n'est pas du tout désagréable et si me voilà classé dans la bonne société, je me trouve à une place qui n'est pas faite pour tout le monde.

Quel directeur irrégulier j'étais cependant! Il paraît que je devais faire « faire de la pro-

pagande » aux enfants, et je ne l'ai pas fait. Moi qui n'ai jamais eu d'« espions », ni de « petits mouchards de l'association. »

Et dire que dans ces patronages dont parle le *Progrès*, « la caisse est riche »; et la nôtre qui n'avait presque rien!

Vraiment, je ne me moquerais plus de votre morceau de soutane que vous ne voyez pas, car je sens de plus en plus que je me faisais illusion complète sur mon compte, que je ne voyais pas l'or où il était en monceau et que j'ai très mal rempli mon devoir.

Chers lecteurs, directeurs de patronages, mes amis, et vous tous, pauvres aveugles, membres des cercles catholiques, pleurons ensemble nos turpitudes et nos crimes que j'ai aimé à croire involontaires, par conséquent nos malheurs. Mais puisqu'il est vrai que le malheur resserre les liens de l'amitié, unissons-nous dans le malheur et aimons-nous.

AUGUSTIN RÉMY.

## Petits Échos Lyonnais

Quelle boue, grands dieux, depuis quelques jours! On ne marche plus, on patauge, et si la pluie continue à délayer l'asphalte de nos chaussées, il faudra nous décider à monter sur des échasses. L'Administration habituée depuis longtemps à patauger, ne daigne pas s'apercevoir de la malpropreté de nos rues et de nos places et lorsqu'on la supplie de faire laver la ville, elle répond que la question des eaux est encore à l'étude.

Pendant ce temps-là certains quartiers sont impraticables et sans parler de Sainte-Blainne, de la Guillotière et de Vaise où l'on ne peut s'aventurer sans courir le risque de s'embarquer à chaque pas, certains quartiers de Lyon sont de véritables marais. La place Saint-Pothin est dans l'eau, et le soir, au clair de la lune, l'onde refléchit la façade de l'église, c'est à se croire à Venise, en face d'un palais, il ne manque malheureusement que les gondoles.

Nos édiles n'ont pas l'air de trop se préoccuper de voir se former de petits étangs sur les places des Brotteaux; ils savent que cette partie de la ville sera bientôt abandonnée si l'on ne reconstruit pas immédiatement deux ou trois points.

C'est qu'il faut, en effet, un véritable courage pour s'engager sur le pont Morand ou sur le pont Lafayette; le bois craque et la pierre oscille sous le poids d'un tramway ou d'un camion, et si le Rhône vient à grossir un peu plus, il pourrait bien emporter sans se gêner deux ou trois arches avec cinquante ou soixante piétons et deux ou trois voitures.

Ingénieurs, conseillers municipaux, ministres, s'accusent les uns les autres du retard apporté à la reconstruction des ponts, et en attendant qu'ils soient enfin d'accord, les Lyonnais vont chaque jour contempler ce pauvre pont Lafayette dont le tablier se détache lentement pour aller prendre un bain dans le Rhône, et le pont Morand qui festonne comme un homme pris de vin.

Cependant les matériaux, pierres, bois, fer, ne manquent pas, l'argent non plus, car l'on construit des groupes scolaires toujours plus vastes, toujours plus beaux. Il est vrai que les ponts rendraient services à tout le monde et que les écoles laïques ne servent qu'aux républicains.

A propos de républicains, j'ai appris enfin, l'autre jour, pourquoi la fontaine des Jacobins attendait toujours ses statues. Il paraît que les dites statues sont terminées, mais après les élections ordre a été donné de ne point les sortir de l'atelier, et en même temps l'Administration chargeait deux sculpteurs de ses amis de faire sur le champs les statues de quatre candidats républicains malheureux, à qui la République devait des dédommagements. Ces quatre candidats sont: Brialou, Marc Guyaz, Fouilloux et Férouillat.

Seulement une difficulté a surgi au dernier moment: Férouillat et Fouilloux, désiant poser pour le torse, voulant se faire représenter, le premier en Apollon, le second en Jupiter tonnant, Marc Guyaz et Brialou, à qui cette simplicité répugne, veulent endosser tous deux un pantalon de travail et une veste d'ouvrier; de là, grande dispute entre les candidats à la statue et grande perplexité chez les statuaires. Et la question reste là. Seulement si le projet réussit, le nom de la fontaine des Jacobins sera changé, on l'appellera, paraît-il, la fontaine de la Consolation, nom qui lui convient à merveille vu le peu de larmes qu'elle a versées jusqu'à présent dans son bassin.

Pendant que l'on discute des questions de cette importance, les ouvriers meurent de faim à la Croix-Rousse, et les meneurs qui sèment partout la désunion ne s'aperçoivent pas qu'au lieu de sauver l'industrie lyonnaise, ils lui portent un coup mortel.

Triste temps que celui où au conseil municipal, comme au sein des syndicats de fabricants et de tisseurs, on se dispute sur tout, on s'occupe de tout, excepté des vrais intérêts de la ville. SAINT-AUBIN.

**A LA RENOMMÉE**  
44, place la République, 44  
**LYON**  
Cette Maison possède un choix exceptionnel de belles et bonnes chaussures pour hommes, dames et enfants, dans tous les genres et tous les prix. Cette Maison ayant peu de frais, peut vendre très bon, très bien fait et très bon marché. Seule Maison qui vend de la **cordonnerie** au prix de la confection.  
**SPÉCIALITÉ POUR PENSIONNATS**

**HERNIES**  
Monsieur le Rédacteur,  
Dans l'intérêt des personnes atteintes de hernies, je vous serais obligé de publier l'attestation ci-après: « Je suis âgé de 43 ans, et, depuis l'âge de 19 ans, j'étais affligé d'une hernie volumineuse qui m'a fait réformer du service militaire. J'avais essayé divers traitements et porté différents bandages sans aucun résultat, lorsque, en octobre 1883, plusieurs personnes, dont une avait été guérie de deux hernies inguinales, m'engagèrent à me confier à M. PUY-LAURENT, bandagiste-herniaire (1, rue de la Barre, Lyon). Au bout de six mois, j'étais complètement guéri et pus reprendre mes occupations, très pénibles d'ailleurs, sans éprouver la moindre indisposition.  
JEAN MALLET,  
Propriétaire à Villeurbanne, près Lyon.

**M ME JOURDAIN**  
SAGE-FEMME  
Rue de Chartres, 89, LYON  
TRAITEMENT SPÉCIAL  
Des dérangements de matrice et maladies intestinales. — Voici quelques symptômes: Gonflement du ventre, maux de reins, digestions difficiles.  
Visible tous les jours de 9 h. à 4 h.

Ancienne Maison LACURIA  
**F. FOUJOLS, Successeur**  
FOURRURES EN TOUS GENRES  
Réparation de toutes fourrures  
2, rue Saint-Joseph, 2  
Au deuxième, escalier à gauche  
ANGLE DE LA PLACE BELLEGOUR  
**FERMÉ FÊTES & DIMANCHES**

Place Saint-Nizier, rue Mercière  
TOUTE LA RUE DES BOUQUETIERS  
**MAISON MOUTH**  
Grande mise en Vente des Nouveautés d'hiver  
Costumes, Confections, Jerseys, Lainages, Fantaisies, Deuils, Draperies, Toiles, Blancs, Rideaux, Tapis, Châles, Soieries, Foulards, Articles de Paris, Parapluies, Fourrures.  
**RAYON SPÉCIAL DE DEUIL**

La meilleure des Eaux purgatives, la **VÉRITABLE HUNYADI JANOS**, se vend au dépôt général des Eaux minérales françaises et étrangères, 5, place des Célestins Lyon, M<sup>SON</sup> E. MAUGUIN correspondant direct et spécial pour Lyon de A. Saxlehner, propriétaire de la source.

**Assemblée générale**

DES CATHOLIQUES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS A LILLE, DU 17 AU 22 NOVEMBRE 1885, SOUS LE PATRONAGE DE NN. SS. LES EVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE CAMBRAI.

**HORAIRE**

Mardi 17, fête de saint Aignan, évêque d'Orléans. — A huit heures, messe dans la chapelle du cercle, rue Marais, 18, à l'intention des Comités catholiques et des œuvres de la région. — A 3 heures, séance solennelle de rentrée des Facultés catholiques dans la salle Ozanam, rue Voltaire, 11 d. — Le soir, à 8 heures, réception des membres du Congrès au cercle des étudiants, rue de l'Orphéon, 20.

Mercredi 18, dédicace des églises de Saint-Pierre et Saint-Paul. — A 7 heures, messe dans l'église de Notre-Dame de la Treille pour appeler les bénédictions de Dieu sur les travaux du Congrès.

Jeudi 19, Fête de sainte Elisabeth de Hongrie. — A 7 heures, messe dans la chapelle du cercle, rue Marais, 18, à l'intention des Comités catholiques et des œuvres de la région. — A 3 heures, séance solennelle de rentrée des Facultés catholiques dans la salle Ozanam, rue Voltaire, 11 d. — Le soir, à 8 heures, réception des membres du Congrès au cercle des étudiants, rue de l'Orphéon, 20.

Vendredi 20, fête de saint Félix de Valois. — A 7 heures, Messe dans la chapelle du cercle, rue Marais, 18, pour les membres du congrès et leurs familles. — Le soir, à 8 heures, séance générale du congrès, dans la salle Ozanam, rue de Voltaire, 11 d.

Samedi 21, fête de la présentation de Notre-Dame. — A 7 heures, messe dans la chapelle du cercle, rue Marais, 18, pour les confrères défunts. — Le soir, à 8 heures, séance générale du Congrès, dans la salle Ozanam, rue de Voltaire, 11 d.

Dimanche 22, sainte Cécile, vierge et martyre. — A 8 heures, dans l'église de Notre-Dame de la Treille, messe solennelle à l'intention du Souverain-Pontife et de la France. — A 10 heures, au cercle, rue Marais, 18, réunion de tous les membres du Congrès pour le compte-rendu des travaux des sections et la révision des vœux. — A 2 heures 1/2, dans la salle Ozanam, rue de Voltaire, 11 d, séance générale de clôture.

Un bureau permanent sera établi au cercle catholique, rue Marais, 18, à partir du mardi matin, pour donner aux membres du Congrès tous les renseignements qui leur seront nécessaires. On y délivrera des cartes pour assister aux séances. Celles qui permettront d'assister à toutes les séances seront délivrées moyennant une cotisation de 5 francs destinée à couvrir en partie les frais du Congrès et donnant droit à un exemplaire du compte-rendu. Elles seront gratuites pour les séances générales.

MM. les ecclésiastiques et les religieux seront admis gratuitement à toutes les séances.

Tous les matins, après la messe, les membres du Congrès trouveront à déjeuner dans les locaux du cercle pour un prix très modique.

Le cercle met ses salons à la disposition des membres du congrès.

Il ne sera fait aux réunions, ni dans les locaux du congrès, aucune distribution d'imprimés ni aucun affichage, sans une autorisation formelle du secrétaire général.

Depuis le mercredi matin jusqu'au dimanche à midi, le T. S. Sacrement sera exposé dans la cha-

pelle du cercle catholique, rue Marais, 18, où des adorateurs se relèveront d'heure en heure, pour appeler les bénédictions du Dieu de l'Eucharistie sur l'Eglise, sur le Souverain-Pontife, sur la France et sur les travaux du Congrès.

NOTA. — Adresser toutes les communications ou demandes de renseignements au Secrétariat général, rue Négrier, 9.

**L'Almanach de la France illustrée**

POUR 1886  
Onzième Année

Le plus intéressant, le plus complet et le mieux fait de tous les almanachs qui ont paru jusqu'à ce jour est celui de la France Illustrée, publié par l'abbé ROUSSEL.

Album et livre, ce gracieux opuscule, de plus de 100 pages in-8°, renferme, outre un grand nombre de gravures et de portraits dus aux crayons de nos plus habiles dessinateurs, de charmantes historiettes, de délicieuses nouvelles, des fantaisies pleines de fraîcheur et des biographies de personnages considérables.

A un attrait naturel, ce séduisant petit volume, dans lequel plume et burin se disputent la palme, joint le mérite de son bon marché.

En effet, quand tous ses confrères les almanachs illustrés, grand format, sont vendus partout 1 fr. et d'avantage, l'Almanach de la France Illustrée s'offre à vous pour 0,50 centimes! (par la poste 0,65).

Nous ne saurions trop le recommander pour la propagande et comme acquisition charitable.

D'ailleurs, pourriez-vous le refuser, lecteurs, quand il vous est si gracieusement présenté par les jeunes apprentis d'Auteuil.

Or, cet almanach a un frère, également dans les bureaux de la France Illustrée, 40, rue Lafontaine, Auteuil-Paris, mais un frère plus petit, et non moins gracieux, connu depuis onze ans sous le nom d'Almanach illustré de la Première Communion et de la Persévérance. Il est coquet, gentil, intéressant. L'abbé ROUSSEL le dédie aux enfants qui se disposent à la première communion et à ceux qui l'ayant faite veulent assurer leur persévérance. En quelques jours la première édition de ce ravissant petit volume de propagande a été épuisée. Prix 0,30 centimes, par la poste, 0,35.

**LA FRANCE ILLUSTRÉE**

Journal artistique, littéraire et scientifique

Paris, Départements, Algérie : Un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; trois mois, 5 fr.; 1 mois, 1 fr. 75. — Etranger (Union postale) : Un an, 25 fr.

Direction : rue La Fontaine, 40, Paris-Auteuil

**MARCHÉS**

Les affaires continuent à se traîner péniblement, sans entrain, sans ressort. En vérité, aussi la marchandise à la vente n'est pas trop abondante. Nos cultivateurs en face des prix qu'on leur offre, et l'on pourrait dire afin d'échapper à toute tentation de concession, sont moins venus à nos derniers marchés. Par suite, sans être remonté cependant, les prix ont été tenus fermes aux derniers cours. On pourrait aussi citer quelque tentative d'affaires importantes, quelques-unes auraient même abouti. Pour nous, cette résistance des détenteurs est un fait à noter. Ils sont arrivés au terme de leurs concessions ne verrons-nous pas enfin de la hausse. Malheureusement aussi des lots sont quelquefois traités sous le manteau de la cheminée avec une baisse appréciable, ces déflections sont encore, il est vrai, à l'état d'exception, les prix n'ont pas encore varié; mais ces concessions qui se savent tôt ou tard, impressionnent toujours fâcheusement le marché.

**GRAINS**

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| Blés du Dauphiné. . . . .     | 21 50 à 22 » |
| — Lyonnais. . . . .           | 21 75 » »    |
| Les 100 kilog. rendus à Lyon. |              |
| Blés de Bresse. . . . .       | 21 75 à 22 » |
| Blés du Bourbonnais. . . . .  | 22 85 à 23 » |
| — Nivernais. . . . .          | 22 25 à 23 » |
| — Bourgogne. . . . .          | 22 50 à 23 » |

Farines. — Le marché reste dans la même situation avec le même courant régulier, courant de nécessité pour ne pas arrêter les entreprises, mais sans animation. Ce sont de petites affaires incessamment renouvelées. Les prix sont morcelés, discutés, nous voyons presque le moment où on en arrivera à des variations de 5 et 10 centimes.

|  |              |
|--|--------------|
| Farine de commerce 1 <sup>er</sup> choix, les 125 k. | 41 » à 45 »  |
| — — 1 <sup>re</sup> ordinaire. —                     | 42 » à 43 25 |
| — — ronde. —   | 36 50 à 38 » |
| — de boulangerie 1 <sup>re</sup> . —                 | 45 » à 47 »  |
| — — ronde. —   | 38 50 à 41 » |

Sons. — Comme nous l'avons dit, les affaires ont été nulles, les acheteurs se sont tenus sur la réserve, jusqu'à ce que la manutention militaire ait vendu ses 1.000 quintaux métriques de son. Gros sons 1<sup>er</sup> 10,50 à 11; ordinaires, 10,25 à 10,75; recoupes, 10,50, fleurages blancs, 14 à 14,25; fleurages bis, 12,50 à 13,25.

|   |               |
|---|---------------|
| Avoines. — Tendance toujours faible, prix cependant bien tenus, quelques gros lots traités. |               |
| Avoines du Dauphiné. . . . .  | 17 50 à 17 75 |
| Bresse. . . . .   | » » » »       |
| Bourbonnais. . . . .  | 18 50 à 18 75 |
| Bourgogne. . . . .  | » » » »       |
| De Gray. . . . .  | 17 » à 17 25  |
| Seigles en baisse. . . . .  | 15 » à 15 50  |

**FOURRAGES**

|  |              |
|--|--------------|
| Marché sans changement, approvisionnement restreint, peu de variation. |              |
| Foin de pays. . . . . les 125 k.                                       | 11 » à 11 25 |
| — de Bourgogne. . . . .  | 13 » à 13 25 |
| Paille de froment. . . . .   | 6 25 » »     |
| — de seigle. . . . .   | 6 25 à 6 50  |
| — d'avoine. . . . .  | 6 50 » »     |
| Regains. . . . .   | 9 » à 9 50   |
| Luzerne. . . . .   | 10 » à 10 50 |
| Esparcettes. . . . .   | 9 75 à » »   |

**BESTIAUX**

Boeufs. — Nous avons compté environ 820 têtes au marché du 27, on en a renvoyé près de 180, mais toutes fort inférieures. On veut avant tout de la bonne marchandise, les prix extrêmes ont été de 115 à 150 fr. Veaux. — 425 amenés et vendus de 82 à 102, suivant qualité.

Moutons. — Vendredi 23, il y avait 1.750 moutons dont 650 ont été renvoyés. Vente très mauvaise. Nous avons dit dans notre dernier numéro qu'on ne vendrait plus de moutons le mardi, 35 cependant ont été amenés le 27, mais pas un seul ne s'est vendu.

Porcs. — Très fort approvisionnement d'a des arrivages d'Italie; il est à espérer que ces arrivages ne continueront pas, car une baisse en résulterait ainsi que cela a déjà eu lieu en présence du nombre de 2.150 de lundi passé.

Les prix ont été de 92 à 105 fr.

THUR LEP.

**Tribune du Travail**

**ON DEMANDE**

Une apprentie couturière, ni logée, ni nourrie 6, rue de Créqui, M. Roux.

**DEMANDES DE PLACES**

Madame Pel-Cridier, 12, rue Bellecordière, demande rideaux, housses à faire à façon ou en journée.

Madame veuve Emile Giraud, propriétaire à Meys (Rhône), prendrait en pension un enfant de 3 mois à 3 ans (très recommandable).

Un homme sérieux, 45 ans, célibataire connaissant bien le service de valet de chambre et pouvant remplir l'office de garde-malade, demande une place, bonnes références. 868.

Un homme sérieux connaissant le frottage désirerait trouver appartement ou magasin à faire le matin, ainsi qu'une représentation pour les vins. 891

Un ménage, le mari 40 ans, jardinier, pouvant fournir de très bons renseignements, la femme sachant soigner basse-cour, demande une place de jardinier ou de concierge dans bonne maison.

Un homme sérieux, demande un emploi de recette ou autre. S'adresser à M. Ava, avenue de Noailles, 26.

**Ouvrages de M. l'abbé Freynet recommandés pour la Propagande**

La loi du 28 mars 1882 et son commentaire, brochure in-8°, 0,50 c.

La liberté de l'enseignement supérieur en chemin de fer, brochure in-8°, 0,50 c.

Le Sceau divin, 1 vol. in-12, 3 fr.

L'Ecole laïque obligatoire, 2<sup>me</sup> édition, 1 vol. in-12 — 3 fr.

Le Préfet de l'Isère et les frères de Bizonnes, 2<sup>me</sup> édition, brochure 0,30 c.

Le Propriétaire-Gérant : B. DUVIVIER

LYON. — IMP. COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE, IMPRAT AINÉ, RUE CENTR. 4.

Étude de M<sup>e</sup> A. TRILLAT  
Avoué à Lyon  
PLACE DU CHANGE, 2

**VENTE**

PAR EXPROPRIATION FORCÉE

En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon, au Palais de Justice, place de Roanne.

D'UN TENEMENT D'

**IMMEUBLES**

SITUÉ

A CALUIRE (Rhône)

COMPOSÉ DE

BATIMENTS D'HABITATION  
ET D'EXPLOITATION  
COUR, JARDIN, JEU DE BOULES  
SALLE DE CONCERT

Le tout servant à l'exploitation d'une

**BRASSERIE**

Rue Coste, 5

Saisi au préjudice de M. Pierre ROBERT  
LIMONADIER

Adjudication au Samedi 14 novembre 1885

A MIDI

Mise à Prix : 20.000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> TRILLAT, avoué à Lyon, et pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

**OCCASION RARE**  
**A CÉDER DE SUITE**  
Pour cause de départ  
**BEAU MAGASIN**  
De couronnes mortuaires  
et articles de piété  
Grand logement dans le magasin  
LOCATION 1.600 FR.  
S'adresser  
**AGENCE SUCHET**  
Passage de l'Hôtel-Dieu, 5

**ASSOCIATION LYONNAISE**  
POUR LE  
**PLACEMENT**  
D'Employés et Domestiques  
DES DEUX SEXES

**BUREAUX**  
Place des Célestins, 1.  
Quai Saint-Antoine, 30.  
Rue Lanterne, 4.

**HOTEL DE ROME**  
LYON

Rue du Peyrat, 4 (Bellecour)

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES  
par son  
CONFORTABLE ET SES PRIX MODÉRÉS

**AU CANON D'OR**  
10, rue Bellecordière

**BON-GARCIN**

Fabrique de malles  
En tous genres, Sacs de voyage  
Gibecières Cartables

Études de M<sup>e</sup> Vincent CHAPUIS, avoué à Lyon, place de la République, 44  
et de M<sup>e</sup> MILLE, avoué à Lyon, rue Mercière, 41

**VENTE PAR LICITATION ENTRE MAJEURS**

Les étrangers admis

**D'IMMEUBLES**

Pouvant servir à une grande exploitation

CONSISTANT EN UNE VASTE

**PROPRIÉTÉ**

COMPRENANT

**Diverses Maisons, Cour  
Carrière, Entrepôts, Pelouses, Prairie  
complantée d'Arbres  
Jeux de Boules et Dépendances**

LE TOUT D'UN SEUL TENEMENT

Portant les numéros 12, 13 et 14 du quai Pierre-Seize

DIVISÉE EN 7 LOTS, AVEC ENCHÈRE GÉNÉRALE SUR LES 3<sup>e</sup> ET 6<sup>e</sup> LOTS  
Immeubles dépendant de la succession de M. Gaspard MESMER, père

ADJUDICATION AU SAMEDI 7 NOVEMBRE 1885, A MIDI

**MISES A PRIX**

|                        |            |
|------------------------|------------|
| Premier lot. . . . .   | 95.000 fr. |
| Deuxième lot. . . . .  | 15.000     |
| Troisième lot. . . . . | 14.000     |
| Quatrième lot. . . . . | 8.000      |
| Cinquième lot. . . . . | 14.000     |
| Sixième lot. . . . .   | 10.000     |
| Septième lot. . . . .  | 18.000     |

Revenu brut de la totalité de l'immeuble : 16.764 fr., justifié par baux, susceptible d'augmentation  
Pour extrait : signé V. CHAPUIS.

NOTA. — Pour les renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> V. CHAPUIS, avoué poursuivant; à M<sup>e</sup> MILLE, avoué colicitant; à M<sup>e</sup> CHAINE, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, 15, et pour voir le cahier des charges et le plan y annexé, au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

Études de M<sup>e</sup> GOUTORBE, avoué à Lyon, rue Ferrandière, 21 et de  
M<sup>e</sup> Léon CHAINE, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 90

**VENTE PAR CONVERSION**  
En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon  
EN DEUX LOTS SÉPARÉS

1<sup>er</sup> D'UNE

**MAISON**

Sise à LYON, rue Grenette, 10

Mise à Prix : 100.000 Fr.

2<sup>e</sup> D'UNE

**MAISON DE CAMPAGNE**

Avec JARDIN, clos de murs

Sis à LYON, avenue Valioud, 1, et montée Saint-Laurent, 24  
MISE A PRIX : 30.000 FR.

ADJUDICATION AU SAMEDI 7 NOVEMBRE 1885 A MIDI

Signé : GOUTORBE avoué.

NOTA. — Pour les renseignements, s'adresser à Mes GOUTORBE et CHAINE, avoués à Lyon, et pour voir le cahier des charges, au Greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

**RIVIER SŒURS**

80, rue de l'Hôtel-de-Ville, 80

ET

Rue Centrale, 43

GRAND CHOIX

DE

CHAPEAUX, COIFFURES

EN TOUTES SORTES

Pour Hommes, Dames et Enfants

**PRIX EXCEPTIONNELS**